



**- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME -
(Loir-et-Cher)**

Date de publication : 12/08/25

ARRETE

Arrêté n° CCSG-202508-002

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Nomination de Nathalie Brias, directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) par intérim

Le Président,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-23 qui dispose que le président du conseil d'administration nomme à l'emploi de directeur du CCAS ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du conseil municipal de Vendôme du 28 mai 2020 proclamant Laurent Brillard maire de Vendôme ;

Vu le contrat de travail à durée déterminée n° CCAS-DRH-22-77 du 27/10/2022 portant recrutement de Nathalie Brias ;

Considérant que le maire de Vendôme est le président de droit du Centre communal d'action sociale, conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le président nomme le directeur du CCAS ;

Considérant que Nathalie Brias, cadre de soins, assure les fonctions par intérim de direction du CCAS et effectue les missions afférentes au poste de directeur du CCAS de Vendôme.

ARRETE

ARTICLE 1 : Nathalie Brias est nommée directrice du Centre communal d'action sociale par intérim.

ARTICLE 2 : Nathalie Brias est tenue d'assister aux séances du conseil d'administration et d'en assurer le secrétariat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il sera inscrit au registre des arrêtés, notifié à l'intéressée et publié.

ARTICLE 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication/notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au président du CCAS de Vendôme, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Vendôme, le 11 août 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Laurent BRILLARD